



# SAINT-ANDRÉ

LEZ-LILLE *Ville durable*

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2026/317

## NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS Madame Isabelle GALLET

Vu l'article L.123-11, R123-12 et R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 07 avril 2026 fixant à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS,  
Vu l'affichage en Mairie en date du 30 mars 2026,  
Vu l'absence de candidature déposée par l'UDAF

### ARRÊTONS

#### Article 1er – Constat de carence

Il est constaté l'absence de proposition de candidature émanant de l'UDAF et relevant des associations familiales à la suite de l'appel à candidatures engagé pour le renouvellement du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Saint-André

#### Article 2 – Formalité impossible

En raison de cette absence de proposition dans le délai imparti, il est pris acte de la carence et de la formalité impossible de désigner, pour cette catégorie, un représentant associatif sur proposition d'association.

#### Article 3 – Désignation d'une personne qualifiée

Est nommée membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :  
Madame Isabelle GALLET, au titre des personnes participant à des actions de préventions, d'animation et de développement social dans la commune.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de réception par le représentant de l'État.

Article 5 : Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à la personne concernée.


Article 7 : La Directrice Générale des Services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-André, le 07 mai 2026



Le Maire,

Yves RICHIER



#### HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 [www.villesaintandre.fr](http://www.villesaintandre.fr)

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement au Maire.